

TERMES ET CONDITIONS COSTA BRAVA BASKETBALL CHALLENGE 2026

A. ÉQUIPES :

1. DATES

Le Tournoi Costa Brava Basketball Challenge célèbre sa troisième édition du 12/06/26 au 14/06/26.

- Les équipes hébergées par l'organisation doivent arriver au plus tard le vendredi 12/06/26.
- La compétition débutera le samedi 13/06/26 à 09h00, et les derniers matchs se termineront vers 18h45 le dimanche 14/06/26.

Ce programme est indicatif et pourrait être modifié en fonction des besoins de l'organisation pour assurer le bon déroulement du tournoi.

2. CATÉGORIES

- **U13-U14 (INFANTIL)** : Joueurs et joueuses nés en 2012 et/ou 2013.
- **U15-U16 (CADET)** : Joueurs et joueuses nés en 2010 et/ou 2011.
- **U17-U18 (JUNIOR)** : Joueurs et joueuses nés en 2008 et/ou 2009.

Toutes les catégories disposent d'une compétition masculine et féminine. Dans les catégories U14 (Infantil), des équipes mixtes peuvent être acceptées avec l'autorisation préalable de l'organisation. Ces équipes seront placées dans le niveau le plus bas de la catégorie masculine correspondante, sauf exceptions ponctuelles et après approbation de l'organisation.

3. NIVEAUX

Une fois les inscriptions de toutes les équipes closes, l'organisation évaluera et décidera s'il y aura un, deux ou plusieurs niveaux par catégorie. Une fois les niveaux définis, l'organisation contactera les responsables des équipes pour déterminer le niveau le plus adapté à chacune. En cas de désaccord, la décision de l'organisation sera définitive.

Les niveaux seront déterminés en fonction de l'âge et du niveau sportif de chaque équipe dans les six catégories mentionnées au point 2.

Si une catégorie ne comporte qu'un seul niveau, les groupes seront constitués par têtes de série pour équilibrer les rencontres à mesure que la compétition avance.

4. RÈGLEMENT

Le règlement appliqué lors des matchs sera conforme aux règles et normes de jeu de la FEB (Fédération Espagnole de Basketball) et la FCBQ (Fédération Catalane de Basketball), avec les exceptions suivantes :

- Les trois premiers quarts-temps dureront 12 minutes avec un chrono continu. Lors des lancers francs, le chrono NE SERA PAS arrêté, sauf cas de force majeure ou sur décision de l'arbitre. Dans le quatrième quart-temps, les 10 premières minutes seront à chrono continu, et les 2 dernières minutes seront jouées à chrono arrêté selon les règles FIBA.
- Les pauses entre le 1er et le 2e quart-temps, ainsi qu'entre le 3e et le 4e quart-temps, dureront une minute. La pause entre le 2e et le 3e quart-temps durera trois minutes.
- Chaque équipe aura droit à un temps mort pendant les deux premiers quarts-temps, ainsi qu'un autre pendant le 3e quart-temps et les 10 premières minutes du 4e quart-temps. Durant les 2 dernières minutes à chrono arrêté du 4e quart-temps, chaque équipe disposera d'un temps mort. Les temps morts des 3e et 4e quarts-temps ne sont pas cumulables.
- En cas d'égalité à la fin du match, une prolongation sera jouée avec les règles FIBA et un chrono arrêté. La première équipe à marquer trois points remportera le match. Aucun temps mort ne sera autorisé pendant la prolongation.

5. SYSTÈME DE COMPÉTITION ET CALENDRIER

Une fois la période d'inscription terminée, l'organisation établira le système de compétition et le calendrier pour chaque catégorie, en fonction du nombre d'équipes participantes et de leur niveau.

Si une catégorie comprend des équipes de niveaux différents et qu'il y a suffisamment d'équipes pour organiser plusieurs niveaux compétitifs, ces niveaux seront créés. Si ce n'est pas possible, un niveau unique sera établi, et les groupes seront formés par têtes de série pour équilibrer les équipes à mesure que la compétition progresse.

Le système de compétition utilisé dépendra du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie. Il pourra inclure des phases éliminatoires ou un championnat unique en match aller, où toutes les équipes s'affronteront.

Les horaires et systèmes de compétition seront communiqués aux équipes au plus tard deux semaines avant le début du tournoi.

6. MATCHS

Toutes les équipes joueront 4 matchs pendant le tournoi, indépendamment des résultats. Les systèmes de compétition sont conçus pour garantir ce nombre de matchs.

7. TERRAINS DE JEU

Tous les terrains de jeu où se disputent les matchs sont des terrains couverts, propriété des différentes Mairies municipales où se situent les terrains et loués par l'organisation pendant les jours où se déroule le tournoi à cette fin.

Les matchs se joueront sur des terrains couverts loués par l'organisation :

- Pavelló Poliesportiu Municipal de Roses (Roses)
Carretera Mas Oliva, 43
17480 Roses (Girona)
- Pavelló Poliesportiu Municipal Roser Llop (Figueres)
Plaça Voluntaris, s/n
17600 Figueres (Girona)
- Pavelló Municipal d'Esports Joan Pacareu (Llançà)
Carrer Font d'en Falcó, s/n
17490 Llançà (Girona)
- Pavelló Municipal d'Esports de Peralada (Peralada)
Passeig Catalunya, s/n
17491 Peralada (Girona)

L'organisation se réserve le droit d'organiser des matchs dans d'autres installations sportives des localités voisines du "canton" de l'Alt Empordà si nécessaire.

8. COMITÉ DE COMPÉTITION

En cas de situation exceptionnelle, le comité de compétition, composé de 3 membres, prendra une décision qui sera définitive et irrévocabile.

9. CONTRÔLE D'ÂGE

Tous les joueurs doivent être nés dans les années correspondant à leur catégorie. Des exceptions peuvent être acceptées avec l'autorisation préalable de l'organisation.

Tous les participants doivent avoir sur eux un document d'identité officiel (CNI, passeport, carte de santé, NIE, etc.) pendant le tournoi. L'organisation peut demander ces documents à tout moment.

Tout joueur ou joueuse ne respectant pas ces règles sera exclu de la compétition, et l'équipe perdra tous les matchs concernés par un score de 0-50.

10. DISCIPLINE

Toutes les incidents et expulsions pouvant survenir au cours de la compétition (sur ou en dehors du terrain de jeu) seront signalés au Comité de Compétition. Le Comité de Compétition sera le seul responsable d'appliquer les sanctions disciplinaires correspondantes. Les sanctions imposées par le Comité de Compétition et ses décisions écrites ne pourront être ni contestées ni modifiées.

11. MATCH SUSPENDU

Si un match est suspendu pour tout incident et/ou problème, le Comité de Compétition décidera des paramètres suivants, en tenant compte du motif de la suspension. Si le match doit être rejoué depuis le début.

- Le match est rejoué depuis le début.
- Le match reprend à partir de la minute où il a été suspendu.
- Le résultat du match au moment de la suspension est fixé comme résultat final.
- Dans le cas où le match ne peut pas être joué pour des raisons de temps ou d'espace, l'organisation proposera une alternative afin qu'il y ait une équipe gagnante et une équipe perdante, permettant ainsi à la compétition de se poursuivre.

12. PROGRAMME DE JEU

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et lieux des matchs. Toute modification sera communiquée au responsable de chaque équipe.

13. PONCTUALITÉ

Les équipes doivent se présenter sur le lieu de leur match au moins 30 minutes avant le début, sauf cas de force majeure.

Si elles utilisent les transports de l'organisation, elles doivent être présentes 5 minutes avant l'horaire de départ prévu.

En cas de retard injustifié, le comité se réserve le droit d'attribuer une défaite par forfait avec un score de 0-50.

14. NOMBRE DE PARTICIPANTS ET CONDITIONS REQUISSES POUR LES ÉQUIPES

Chaque équipe doit comporter un minimum de 9 joueurs en condition de participer activement à l'activité sportive. Les effectifs de 8 joueurs seront acceptés si d'autres équipes du même club, appartenant à une catégorie d'âge inférieure, peuvent fournir des joueurs aux équipes de catégorie supérieure ne répondant pas aux exigences minimales. Cette condition peut être flexible, sous réserve de l'autorisation de l'organisation.

L'entraîneur de chaque équipe doit être majeur. Si ce n'est pas le cas, l'équipe devra disposer d'une personne majeure qui assumera le rôle de responsable de l'équipe.

Si un entraîneur est en charge de plusieurs équipes, chaque équipe devra obligatoirement avoir une personne majeure dans le staff technique en tant que responsable de l'équipe. En cas de chevauchement des horaires de matchs pour ces équipes lors du tournoi, empêchant l'entraîneur principal de diriger tous les matchs, la personne majeure assignée dans le staff technique assumera les fonctions d'entraîneur. L'organisation ne peut garantir que les horaires des matchs de ces équipes ne se chevauchent pas, que ce soit temporairement ou logistiquement.

15. INSCRIPTION DES ÉQUIPES

- Le responsable du club (gestionnaire) doit contacter l'organisation par e-mail à l'adresse info@basketmon.com pour inscrire le club et les équipes souhaitant participer.
- Après confirmation de disponibilité par l'organisation, celle-ci préréservera les places des équipes (ou une partie d'entre elles) demandées par le responsable du club pendant la période convenue avec l'organisation.
- Pendant cette période, le club représenté par le gestionnaire devra effectuer un paiement de 500 € par équipe à titre de préinscription sur le compte bancaire indiqué par BASKETMON et envoyer le justificatif de paiement à l'adresse info@basketmon.com. Ce premier paiement de 500 € sera déduit du montant total à payer pour chaque équipe. Si le paiement n'est pas effectué dans le délai imparti, l'organisation pourra libérer la place ou places préréservées sans préavis.

- Une fois la transaction bancaire reçue, BASKETMON enverra un e-mail à l'adresse indiquée par le gestionnaire contenant un lien d'accès à la plateforme d'inscription des entraîneurs et joueurs participants pour chaque équipe du club.
- Avant d'accéder à la plateforme, le gestionnaire devra renseigner ses informations personnelles : nom, prénom, numéro de pièce d'identité (CNI, passeport ou NIE), adresse complète, e-mail, téléphone et fonction dans le club. Il devra également consentir au traitement des données et aux termes et conditions du présent document.

Si la facture doit être émise au nom du club, il sera également nécessaire de remplir les informations suivantes : nom complet du club, adresse complète, téléphone de contact, e-mail et numéro d'identification fiscale du club.

- Une fois sur la plateforme, le gestionnaire devra renseigner les informations de chaque participant : nom, prénom, date de naissance, e-mail (pour les mineurs, celui d'un parent ou tuteur légal), sexe, numéro de pièce d'identité (CNI, passeport, NIE ou carte de santé), taille de maillot (si nécessaire) et langue pour les communications avec le participant et/ou sa famille (catalan, espagnol, anglais ou français). Une section « commentaires » permettra d'ajouter des informations facultatives sur le participant (maladies, allergies, etc.).
- Une fois les informations complétées, le gestionnaire devra envoyer, via la plateforme, un lien par e-mail au participant, pour qu'il consente au traitement des données, aux droits à l'image et aux termes et conditions du présent document.
- Pour les mineurs, l'e-mail sera envoyé au parent/tuteur légal, qui devra donner son consentement. Le parent/tuteur devra également indiquer son nom complet, son numéro de pièce d'identité et sa relation avec le mineur.
- Une fois le processus terminé, le participant sera entièrement inscrit au tournoi, sous réserve du paiement final des frais d'inscription de l'équipe à laquelle il appartient.

16. PROTECTION DES DONNÉES

Informations de base sur la protection des données (RGPD 2016/679 et LOPDGDD 3/2018)

Responsable : BASKETMON BASKETBALL TOURNAMENTS & SPORTS EVENTS, S.L.U. (ci-après BASKETMON) ;

Finalité : Gestion administrative et comptable des inscriptions aux différentes activités organisées par

BASKETMON ; Base légale : Consentement de l'intéressé, exécution d'un contrat et obligation légale ;

Destinataires : Les données ne seront pas transmises à des tiers, sauf aux collaborateurs nécessaires pour mener l'activité ou par obligation légale ; Droits : Accès, rectification, suppression des données et autres droits

détaillés dans notre politique de confidentialité sur <https://www.basketmon.com/fr/politique-de-confidentialite/> ou par e-mail à info@basketmon.com.

17. TARIFS DES PARTICIPANTS

INSCRIPTIONS :

- JOEURS : 260,00 €
- ENTRAÎNEURS : 185,00 €
- JOUEURS BLESSÉS : 185,00 €

Les prix incluent la participation au tournoi avec hébergement en pension complète et transport interne Hôtel-Installation sportive-Hôtel pour les matchs de l'équipe du participant. Arrivée : vendredi 12/06/26 avec dîner. Départ : dimanche 14/06/26 après le déjeuner.

AUTRES SERVICES :

- NUIT SUPPLÉMENTAIRE : 63,00 € en pension complète et/ou 57,00 € en demi-pension en chambre triple ou quadruple (joueurs) et chambre double (entraîneurs)
- SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE : 30,00 €/nuit
- AUTRES : Une augmentation allant jusqu'à 10 % sera appliquée aux inscriptions effectuées après le 14/05/26.

18. PROMOTIONS ET RÉDUCTIONS

- Un entraîneur bénéficie d'une inscription gratuite pour toute équipe comptant 10 joueurs ou plus.
- Une réduction de 5,00 € sur l'inscription des joueurs (non applicable aux joueurs blessés ni aux entraîneurs) pour les clubs inscrivant 3, 4 ou 5 équipes.
- Une réduction de 10,00 € sur l'inscription des joueurs (non applicable aux joueurs blessés ni aux entraîneurs) pour les clubs inscrivant plus de 5 équipes.

- T-shirt de basketball exclusif du tournoi pour les équipes ayant payé les 500 € avant le 28/02/2026. Les équipes ayant effectué ce paiement après le 28/02/2026 pourront acquérir le t-shirt exclusif en payant un supplément de 12,00 €.
- Les t-shirts seront remis sur place lors du déroulement du tournoi. Les t-shirts commandés après le 09/05/2026, si l'organisation ne les a pas reçus de la part du fournisseur avant le tournoi, seront envoyés à l'adresse indiquée par le responsable du club (gestionnaire) **en port dû**.

19. CALENDRIER DES PAIEMENTS

• Premier paiement :

Pour préinscrire une équipe, il est nécessaire de faire un paiement de **500€** au titre d'acompte. Il n'y a pas de date précise, mais pour bénéficier de la promotion du maillot exclusif, ce paiement doit être reçu avant le **28/02/2026**. Ce montant sera déduit du total final que l'équipe devra payer. Une fois ce paiement effectué, l'équipe sera préinscrite au tournoi et la place sera réservée jusqu'au règlement du deuxième paiement.

• Deuxième paiement :

Toutes les équipes ayant effectué le paiement de 500 € à titre d'acompte devront effectuer un deuxième paiement de **60 €/joueur(se)** au plus tard le **28/04/2026**. Les équipes qui n'ont pas encore effectué le paiement de 500 € devront également le faire avant cette date. En outre, à cette date, l'équipe devra indiquer le nombre total de participants au tournoi, ce nombre devant respecter les paramètres du point 14 du présent document. **Toute nouvelle inscription à partir du 28/04/2026 devra être autorisée par l'organisation.**

• Troisième paiement :

Le solde restant devra être payé au plus tard le **09/05/2026**. De plus, à cette date, **le nombre total de participants accompagnant l'équipe devra être confirmé et dûment enregistré sur la plateforme du tournoi.**

Une fois ce paiement effectué, l'équipe sera pleinement inscrite au tournoi.

Le non-respect des délais, montants et dates fixés entraînera une majoration pouvant aller jusqu'à 10 % du coût final de l'inscription pour l'ensemble des membres de l'équipe. En outre, l'organisation se réserve le droit d'admission et peut annuler la participation d'un ou plusieurs participants et/ou équipes si les règles établies ne sont pas respectées.

20. HÉBERGEMENT

L'hébergement se fait en pension complète. Le premier repas sera le dîner du jour d'arrivée, et le dernier repas sera le déjeuner du jour de départ. Dans le cas des équipes qui prolongent leur séjour pour une ou plusieurs nuits supplémentaires, les premiers et derniers repas seront convenus entre l'équipe ou le club concerné et l'organisation, et autorisés par cette dernière.

La répartition des chambres pour les joueurs et le personnel technique sera effectuée par l'organisation. Aucune équipe ne pourra inclure un joueur ou entraîneur sans hébergement au sein de son groupe.

Arrivée :

Les équipes dont le premier repas est le dîner pourront accéder aux chambres à partir de 17h00. Les équipes dont le premier repas est le déjeuner pourront accéder aux chambres à partir de 13h00. Si les chambres sont disponibles plus tôt, elles pourront être occupées dès ce moment.

Pour faciliter l'entrée des groupes :

- Il est important d'avoir une liste des noms des joueurs, en indiquant les noms des responsables ainsi que leurs numéros de téléphone portable.
- Préparer les cartes d'identité (ou documents d'identification) de tous les participants. Il est recommandé d'en apporter une copie pour accélérer davantage le processus.

Départ :

Le jour du départ, les chambres devront être libérées avant 10h00. Les hôtels disposent d'un service de consigne pour déposer les affaires jusqu'au départ. De plus, il y aura un espace aménagé comme consigne/bagagerie dans le Pavelló Municipal de Roses ou dans le même complexe sportif, qui sera fermé à clé.

Dépôt de garantie :

Chaque responsable de groupe (entraîneur ou coordinateur) devra laisser un dépôt de 20 € par joueur, qui sera restitué après vérification que le groupe n'a causé aucun dommage à l'hôtel. Ce dépôt, dont l'hôtel est le gestionnaire, peut être versé de différentes manières :

1. En espèces, lors de l'arrivée à l'hôtel (par le responsable du groupe). Il sera restitué le jour du départ au même responsable.
2. Par virement bancaire, effectué avant l'arrivée à l'hôtel. Le remboursement sera effectué un ou deux jours après le départ.

3. En fournissant un numéro de carte de crédit avec une autorisation signée par le titulaire. À la sortie, si aucun dommage n'est constaté, l'hôtel restituera l'autorisation signée au responsable du groupe, en confirmant que tout est en ordre.

Deux semaines avant l'arrivée du groupe, il sera nécessaire d'informer l'organisation de l'option de paiement choisie pour le dépôt.

21. TRANSPORT

Le transport interne aller-retour entre l'hôtel et les installations sportives pour les matchs de chaque équipe est inclus dans les frais d'inscription des participants. Tout autre transport qui ne concerne pas exclusivement les matchs de l'équipe inscrite n'est pas inclus.

Si un participant souhaite utiliser un transport autre que celui prévu pour ses matchs, il devra le signaler à la personne responsable des transports de l'organisation via WhatsApp (le numéro sera communiqué). Si des places sont disponibles dans le transport demandé, elles seront attribuées dans l'ordre des demandes et avec l'autorisation de la personne responsable des transports. Si aucune place n'est disponible, l'organisation en informera le participant par WhatsApp.

Les équipes nécessitant des transports extraordinaires (vers les aéroports, ports, gares, etc.) devront demander un devis à l'organisation et, en cas d'acceptation, effectuer le paiement avant la prestation.

22. ASSURANCES

L'organisation dispose d'une assurance responsabilité civile en tant qu'organisateur d'événements et agence de voyages. De plus, elle dispose également d'une assurance accidents sportifs, conformément à la réglementation établie par l'administration compétente sur le territoire où se déroule le tournoi (Generalitat de Catalunya), laquelle couvre les blessures et accidents sportifs survenant lors de l'événement pendant l'activité sportive. Ces polices d'assurance sont à la disposition des responsables du club ou de tout participant, qui peuvent les demander à tout moment à l'adresse e-mail de communication du tournoi.

Toute autre couverture en dehors de celles mentionnées (vols, maladies, etc.) devra être souscrite par le club, l'équipe ou la personne individuelle concernée. L'organisation ne sera pas responsable de tout sinistre en dehors des garanties offertes par les assurances souscrites par l'organisation mentionnée ci-dessus.

23. POLITIQUE D'ANNULATION / REMBOURSEMENTS

Tout club ou équipe a le droit d'annuler son inscription au tournoi dans un délai de 14 jours calendaires suivant la date de l'inscription. Ce délai commence à courir à partir du jour où l'organisation envoie le lien au

responsable du club ou de l'équipe (gestionnaire) pour accéder à la plateforme du tournoi afin d'inscrire les participants. Cette demande devra être faite par écrit, pour laquelle un "FORMULAIRE DE RÉTRACTATION" est mis à disposition à la fin des présentes conditions, bien que son utilisation ne soit pas obligatoire. Cette communication sera valable à condition qu'elle soit envoyée dans le délai imparti, sans qu'il soit nécessaire d'indiquer le motif de la rétractation. Les sommes versées seront remboursées intégralement dans un délai de 14 jour calendaire suivant la réception de la communication. Les cas d'annulation en dehors de ce délai seront évalués par l'organisation et une décision sera prise en fonction des critères suivants. Tout cas non mentionné sera traité comme un cas unique par l'organisation, qui informera le responsable du club ou de l'équipe concernée de la décision.

23.1 ANNULATION DE LA PARTICIPATION D'UNE ÉQUIPE

Les équipes doivent effectuer un paiement de 500,00 € à titre de préinscription pour garantir leur place. Ce montant sera déduit du total à payer. Ce paiement garantit la place et, une fois écoulés les 14 jours calendaires du délai de rétractation mentionné au point 23 (paragraphe précédent), ne sera pas remboursé. Les changements d'équipes seront autorisés, **sous réserve d'acceptation par l'organisation**, jusqu'à la date fixée pour le deuxième paiement (28/04/2026).

Le solde total de l'inscription de l'équipe devra être réglé au plus tard le **09/05/2026**. En outre, à cette date, le nombre total de participants accompagnant l'équipe devra être confirmé et dûment enregistré sur la plateforme du tournoi.

Une fois le paiement total effectué, AUCUN remboursement ne sera effectué. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais impartis, l'organisation pourra annuler l'inscription de l'équipe, qui perdra alors les sommes déjà versées à cette date.

Note sur la promotion de 5,00 € de réduction pour la participation de 3, 4 ou 5 équipes d'un même club :

Si l'annulation d'une ou plusieurs équipes entraîne la non-conformité aux conditions de la promotion (réduction de -5,00 € par participant pour les clubs inscrivant 3, 4 ou 5 équipes), les autres équipes du club perdront également cet avantage. *Exemple :* Un club inscrit 3 équipes et bénéficie de la promotion. Si l'une des équipes annule sa participation, les 2 équipes restantes perdront également la réduction.

Note sur la promotion de 10,00 € de réduction pour la participation de plus de 5 équipes d'un même club :

Si l'annulation d'une équipe entraîne la non-conformité aux conditions de la promotion (réduction de -10,00 € par participant pour les clubs inscrivant plus de 5 équipes), les autres équipes du club perdront également cet avantage. *Exemple :* Un club inscrit 6 équipes et bénéficie de la promotion. Si l'une des équipes annule sa participation, les 5 équipes restantes perdront également la réduction.

23.2 ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE PARTICIPANTS (joueurs et personnel technique)

Les inscriptions des participants sont gérées par les clubs/équipes via leur responsable (gestionnaire). Toute annulation ou remboursement des participants doit être traitée entre le responsable (gestionnaire) et l'organisation. En aucun cas, des remboursements ne seront effectués directement aux participants ou à leurs familles. Toute demande d'annulation ou de remboursement sera donc gérée exclusivement entre le responsable (gestionnaire) et l'organisation.

- **Annulations entre le 28/04/2026 et le 09/05/2026 :**

Si un participant inscrit se désiste pendant cette période, l'organisation remboursera 80 % du montant total de l'inscription.

Les nouvelles inscriptions pour remplacer les participants désistés seront acceptées. Dans ce cas, l'inscription du participant désisté sera compensée par celle du nouveau participant, et le participant désisté ne sera pas pénalisé de 20 % du coût de l'inscription.

- **Annulations à partir du 09/05/2026 :**

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure, dûment justifiée par des documents officiels.

Les nouvelles inscriptions pour remplacer les participants désistés seront acceptées, mais un surcoût de 10 % sera appliqué à l'inscription du nouveau participant.

Note sur le T-shirt souvenir :

En ce qui concerne le T-shirt du tournoi, ni le participant inscrit ni celui désisté n'aura droit au T-shirt exclusif, sauf s'il est acheté pour un montant de 12 €. Si l'organisation dispose du T-shirt avant les dates du tournoi, il sera remis au responsable du club (gestionnaire) ou à une tierce personne déléguée pour être transmis au participant. Si le participant préfère ou si l'organisation ne dispose pas du T-shirt pendant le tournoi, celui-ci sera envoyé à l'adresse indiquée à partir de deux semaines après la fin du tournoi, avec des frais de **port à la charge du destinataire**.

Note sur la promotion de l'entraîneur gratuit pour 10 joueurs ou plus dans une équipe :

Si les annulations de participants entraînent la non-conformité aux conditions de la promotion (un entraîneur gratuit pour 10 joueurs ou plus dans une équipe), l'équipe perdra également cette promotion. *Exemple :* Une équipe de 10 joueurs + 1 entraîneur bénéficie de l'inscription gratuite de l'entraîneur. Si un joueur se désiste, réduisant l'effectif à 9 joueurs, la promotion sera annulée, et l'équipe devra payer l'inscription de l'entraîneur.

24. RÈGLES DE CONDUITE

Les entraîneurs sont responsables de leurs joueurs en cas de dommages causés dans les vestiaires, les hôtels, les bus ou d'autres installations. Le silence doit être respecté dans les hôtels entre 23h00 et 8h00. Les horaires des repas établis par les responsables des hôtels doivent également être respectés.

Il est interdit de voyager dans les transports fournis par l'organisation sans porter de t-shirt. L'introduction d'alcool ou d'autres substances interdites aux mineurs de moins de 18 ans dans les chambres est strictement prohibée. Le non-respect de ces règles par un joueur, un membre du personnel technique ou un accompagnateur peut entraîner l'expulsion du tournoi.

25. ANNULATION DU TOURNOI POUR FORCE MAJEURE

Si le tournoi devait être annulé en raison de circonstances échappant au contrôle des organisateurs ou de situations qui ne peuvent être attribuées à une négligence de leur part, ces derniers ne pourront être tenus responsables des dommages, coûts ou pertes occasionnés, tels que les frais de transport, d'hébergement ou les pertes économiques... Dans ce cas, l'organisation se réserve le droit de conserver l'intégralité des frais d'inscription pour les utiliser lors d'un futur tournoi, ou bien de rembourser les participants après déduction des dépenses engagées par l'organisation auprès de tiers et qui ne peuvent être récupérées.

26. NON-RESPECT DES RÈGLES

Le non-respect de l'une des règles détaillées dans ce document ou des instructions émises par l'organisation avec un préavis suffisant constituera une raison valable pour l'exclusion de participants ou d'équipes.

27. MODIFICATIONS

Toute situation non couverte par ce règlement relève de la compétence exclusive des responsables de l'organisation. Leurs décisions sont définitives. Ils se réservent le droit d'ajouter, de modifier, d'interpréter et d'appliquer les règles en fonction des critères et des besoins spécifiques de chaque tournoi. L'organisation se réserve également le droit de modifier les règles dans l'intérêt de la compétition. Toute modification apportée à ce règlement sera communiquée par écrit au responsable du club ou de l'équipe participante.

B. ACCOMPAGNATEURS

L'organisation met à disposition une sélection de chambres dans un ou plusieurs hôtels pour les accompagnateurs des participants au tournoi souhaitant séjourner à Roses pendant les dates du tournoi, ainsi que certains jours avant ou après ces dates.

La relation commerciale entre Basketmon et les accompagnateurs effectuant une ou plusieurs réservations d'hôtel via Basketmon se limite uniquement aux chambres réservées. Aucun transport ni autre service en dehors des chambres réservées n'est inclus.

• PROCÉDURE DE RÉSERVATION

Les réservations doivent être effectuées individuellement par la personne concernée et sont indépendantes de toute inscription des équipes participantes.

Pour formaliser une réservation d'accompagnateurs, il est nécessaire de remplir un formulaire (accessible sur le site internet du tournoi) avec toutes les informations requises, y compris l'hôtel souhaité parmi ceux proposés, les dates de séjour, et le régime de pension choisi. De plus, si l'hôtel le demande, il faudra indiquer le premier et le dernier repas (petit-déjeuner, déjeuner ou dîner). Une fois le formulaire rempli, il doit être envoyé en ligne à l'organisation.

Dans un délai de deux jours ouvrables, l'organisation confirmera la disponibilité de la réservation demandée et communiquera le prix. Le client devra régler le montant dans un délai de deux jours ouvrables. En cas d'indisponibilité des hôtels ou des dates demandées, l'organisation en informera le client et proposera, le cas échéant, des alternatives qui pourront être acceptées ou refusées.

• MÉTHODE DE PAIEMENT

Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par carte de crédit. Le client peut choisir la méthode de paiement qui lui convient le mieux, à condition d'en informer l'organisation au préalable.

• POLITIQUE D'ANNULATION / REMBOURSEMENTS

Une fois la réservation confirmée, aucun remboursement à 100 % ne sera effectué, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Si une annulation est demandée au moins 15 jours avant la date de début de l'événement ou de l'activité, BASKETMON remboursera 80 % du montant total de la réservation. Si l'annulation est demandée après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Si un accompagnateur ne peut assister à l'événement ou à l'activité, BASKETMON acceptera un changement d'accompagnateur, à condition d'être informé au moins trois jours avant la date d'entrée prévue, en tenant compte du fait que de nombreux participants sont mineurs.

Pour gérer rapidement et facilement les changements ou les remboursements, il est nécessaire de contacter BASKETMON par e-mail à info@basketmon.com ou par téléphone au +34 609 609 273.

C. ÉQUIPES ET ACCOMPAGNATEURS :

- POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

En cas de nécessité de remboursement, BASKETMON effectuera le remboursement du montant payé via le même mode de paiement utilisé par le CLIENT dans un délai ne dépassant pas 14 jours calendaires après la confirmation d'acceptation de celui-ci par BASKETMON.

- LANGUE**

À titre informatif et contractuel, la langue de communication sera celle choisie, catalan, espagnol, anglais ou français. Les traductions dans les différentes langues sont effectuées uniquement pour des raisons commerciales. En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les versions dans différentes langues et la version espagnole de ces conditions générales de vente et d'utilisation, la version espagnole prévaudra.

- RÉCLAMATIONS**

Pour soumettre toute plainte ou réclamation auprès de BASKETMON, le client doit contacter le service client soit par téléphone au numéro +34 609 609 273, soit par e-mail à l'adresse électronique suivante : info@basketmon.com.

- LÉGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les présentes conditions sont régies par la législation espagnole. BASKETMON et l'utilisateur conviennent de soumettre les différends pouvant survenir en lien avec la souscription de produits ou services couverts par ces Conditions Générales aux Tribunaux de Blanes (Gérone, Espagne).

ANNEXE

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À l'attention de :

BASKETMON BASKETBALL TOURNAMENTS & SPORT EVENTS, SLU
Paseo de Dentro, 40 – 3º-B, 17 300 BLANES (Girona)
Téléphone : +34 609 609 273
E-mail : info@basketmon.com

Par la présente, je vous informe de ma rétractation du contrat de vente conclu avec vous concernant les produits et/ou services suivants :

PRODUIT / SERVICE

RÉFÉRENCE

Numéro de commande : _____

Date de la commande : _____

Réception de la commande : _____

DONNÉES DU CONSOMMATEUR

Nom et prénom : _____

CIF/NIF/NIE : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

À _____ le _____ de _____ de _____. .

Signature :

Informations de base sur la Protection des Données : Responsable : BASKETMON BASKETBALL TOURNAMENTS & SPORT EVENTS, SL ; Finalité : Réaliser la gestion administrative de la rétractation/retour conformément à la législation en vigueur. ; Base légale : Exécution du contrat conformément à la demande de rétractation exercée par le client et respect des obligations légales. ; Destinataires : Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf en cas d'obligation légale. ; Conservation : Les données seront conservées le temps nécessaire pour gérer la rétractation/retour et répondre aux obligations légales. ; Droits : Accès, rectification, suppression des données ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans notre politique de confidentialité disponible sur notre site web : <https://www.basketmon.com>. ; Révocation : Si vous ne souhaitez pas recevoir nos informations, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse info@basketmon.com en indiquant le mot « DÉSABONNEMENT ».